

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ AUX AUTORITÉS RESPONSABLES DE LA CONSERVATION DU SITE  
PATRIMONIAL DE SILLERY**

À titre de président de la copropriété du Boisé des Augustines je voudrais vous faire part de notre intérêt pour la protection du site patrimonial de Sillery. Ce site présente non seulement des caractéristiques historiques religieuses, mais également un fantastique héritage relativement à la topographie, l'hydrographie et au couvert végétal du territoire.

La présentation de ce mémoire se veut également un support aux objectifs de la Coalition pour l'environnement de Sillery pour la protection du patrimoine historique. En passant, nous félicitons les membres du comité pour le haut respect du patrimoine et des efforts acharnés déployés à la défense d'un trésor unique.

La pérennité du patrimoine culturel de Sillery nous tiens très à cœur et nous croyons fermement en la nécessité de le préserver, l'assurer et de le transmettre aux générations futures. À cette fin, nous vous demandons respectueusement de :

- 1) Encourager fortement la rénovation dans le respect du style architectural existant et ne pas démolir les édifices appartenant au patrimoine;
- 2) Utiliser dans le "Projet de plan de conservation du site patrimonial de Sillery "des termes moins ouverts et les remplacer par des mots plus contraignants tels :
  - a. Exiger
  - b. Responsabiliser
  - c. Obliger
  - d. Pénaliser
  - e. Interdire
  - f. Surveiller
  - g. Etc.
- 3) Sauvegarder tous les espaces verts et la végétation présentement identifiés dans le site du patrimoine;
- 4) Protéger les caractéristiques historiques des qualités visuelles du site patrimonial. Les constructions ne devraient pas cacher la vision du fleuve si agréable. Forcer les promoteurs à limiter toutes les constructions conformément au respect des règles qui seront déterminées à l'avenir. Favoriser l'enfouissement des réseaux d'utilité publique aériens;

- 5) Apporter un support financier à ceux qui auront des responsabilités concernant l'entretien, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine historique;
- 6) Limiter les constructions impliquant une forte densité de population puisque l'environnement de Sillery, en raison de la richesse de son site historique, est déjà très perturbé par sa circulation grandissante et son stationnement restreint. Surveiller la coupe des arbres et des arbustes des espaces verts et exiger des promoteurs à avoir recours au programme de protection des arbres de la ville de Sillery<sup>1</sup>;
- 7) Obliger les promoteurs à être respectueux du milieu et les responsabiliser face au maintien et à l'entretien du site;
- 8) Assurer la conservation des chapelles, vitraux et monuments (Couvent des sœurs sainte-Jeanne-d'Arc);
- 9) Identifier tous les sites du patrimoine avec une plaque présentant un historique écrit de sa raison d'être;
- 10) Créer un comité responsable de la surveillance du patrimoine qui devra travailler avec le comité des citoyens existant.

### **Conclusion**

Le patrimoine culturel de Sillery est unique et nous croyons en l'importance de le préserver, l'assurer et le transmettre aux générations à venir. Nous insistons beaucoup sur l'importance de préserver un tel héritage. Nous sollicitons donc les hauts responsables gouvernementaux (provincial et municipal) à prendre les décisions qui favoriseront la conservation de notre précieux héritage.

Je vous prie d'agréer mes salutations distinguées,



Jacques Vallerand, Président  
Boisé des Augustines, le 14 mars 2013

---

<sup>1</sup> Nous avons appliqué ce programme qui fut très apprécié par les copropriétaires